

# COMPOSTEZ VOS BIODÉCHETS

Cette année, les usagers devront disposer d'un moyen de gestion des biodéchets. Ainsi, votre ComCom mettra à disposition des composteurs individuels et collectifs pour trier les biodéchets au cours de l'année 2024.

## COMPOSTEUR INDIVIDUEL



Passez votre commande auprès de notre service déchets et pour 15 € vous recevrez votre composteur + bioseau individuel.

BAC EN PLASTIQUE RECYCLÉ 375 L

BIOSEAU 7L



## COMPOSTEUR COLLECTIF

Vous trouverez dans chaque commune volontaire les composteurs collectifs pour vider vos biodéchets.

Un agent intercommunal "maître composteur" passera s'occuper des bacs et veillera au bon fonctionnement du processus de compostage.



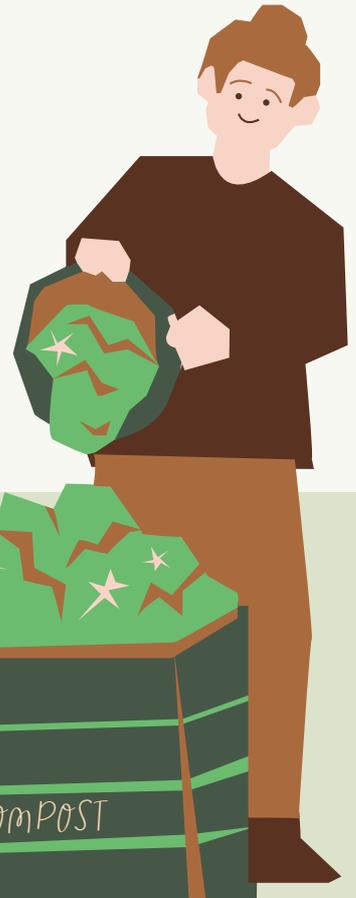
# QUE FAIRE DE SES BIODÉCHETS ?

Le compostage est une manière simple et écologique de réduire nos déchets tout en nourrissant nos sols. Nous vous accompagnons dans cette valorisation des déchets.

## ON PEUT



apporter ses biodéchets au point de collecte collectif de sa commune ou si l'on a la place chez soi se munir d'un composteur individuel (15 € avec son bioseau)



## BIODÉCHETS

=

**déchets de cuisine** (épluchures fruits et légumes, marc de café, fruits pourris, restes de repas ...)

+ **déchets de jardin** (feuilles mortes, mauvaises herbes, tonte de pelouse en petite quantité ...)

Les déchets des espaces verts sont toujours autorisés dans nos déchetteries



## AVANTAGES

- ✓ Enrichir son jardin
- ✓ Moins de déchets dans sa poubelle
- ✓ Processus simple et naturel



## LE SAVIEZ-VOUS ?

30% des déchets ménagers sont des déchets alimentaires. Grâce au tri sélectif en porte à porte, nous avons déjà diminué les ordures ménagères. Continuons sur cette lancée en triant nos biodéchets.

